



CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Séance du Conseil du 12 juin 2023

Extrait de procès-verbal

Préavis n° 2/2023

DÉCISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal n° 2/2023 relatif au rapport de gestion et de comptes communaux 2022
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- 1- D'accepter les comptes de l'exercice 2022 avec un excédent de revenus de CHF 423'930.28.-
- 2- D'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2023

La Présidente
Lara Dizerens



La Secrétaire
Fanny Gantin